

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

### PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS

#### ENTRE LOIRE ET RHONE - COPLER

**2024-DP-046**

**OBJET:** Avenant 1 au lot 6B du marché de travaux pour la rénovation énergétique de la micro-crèche de l'Hôpital sur Rhins

Le Président de la CoPLER

Vu la délibération n° 2021-061-CC portant sur la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire, du Bureau et du Président,

Vu la décision du Président n°2024-DP-1009 en date du 30 mai 2024 pour le choix des entreprises du marché de travaux pour la rénovation énergétique de la micro-crèche de l'Hôpital sur Rhins,

Vu la proposition d'avenant n°1 au lot 6B suite à une modification du montant initial des travaux,

Vu la réunion de la commission MAPA en date du 2 décembre 2024,

#### **DECIDE**

Suite à l'ajout de travaux supplémentaires (Travaux pour les WC bébé, la ventilation et le chauffage), le montant de cet avenant n°1 est de 5 873,17 € HT, soit 102,78 % du montant du marché initial, comme suit :

**Montant initial du marché :** 5 714,14 € HT

**Avenant n°1 :** 5 873,17 € HT

**Montant marché après avenant n°1 :** 11 587,31 € HT

**% d'écart introduit par l'avenant n°1 :** 102,78 %

**Article 1 :** Après avis de la commission MAPA, le Président décide d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise VB CHAUFFAGE (lot 6B) pour les travaux de rénovation de la micro-crèche de l'Hôpital sur Rhins.

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20241209-2024-DP-046-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2024

**À St Symphorien de Lay, le 2/12/2024**



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr